

## CHAPITRE QUATRE

### DOCUMENT DE TRAVAIL

#### 4.1 DÉFINITION

Le terme "informatique" est employé pour décrire les moyens électroniques servant à recueillir, à stocker, à retrouver, à produire, à manipuler, à afficher et à diffuser l'information. Les différences entre la technologie du traitement électronique des données, celle des télécommunications et celle de la bureautique s'atténuent cependant rapidement. Dans de nombreux systèmes, les applications combinent en effet de ces trois domaines, et les fournisseurs de l'industrie privée ont tendance à offrir ceux-ci en bloc, en les reliant. En outre, le type de compétence nécessaire pour planifier ces systèmes, les mettre en oeuvre, les exploiter et les tenir à jour est semblable dans chaque cas. Dorénavant, le Ministère devra cesser de traiter ces trois domaines technologiques séparément et les considérer plutôt d'une façon intégrée.

#### 4.2 STRATÉGIE RELATIVE AUX SYSTÈMES

##### 4.2.1 BUT

Le présent document de travail décrit la situation actuelle du Ministère en ce qui concerne l'informatique, la situation à laquelle nous voudrions parvenir d'ici cinq ans et les mesures à prendre afin d'y arriver.

##### 4.2.2 INTRODUCTION

Comme ailleurs au gouvernement, le Ministère fait face, pour le reste de la décennie et même plus loin encore, au défi d'accroître l'efficacité de ses programmes et d'améliorer ses services pour qu'ils répondent mieux aux besoins, tout en augmentant le moins possible ses ressources. Au sein du Ministère, on considère de plus en plus que l'utilisation accrue de l'informatique permettrait en partie de relever ce défi.

L'expérience d'autres organismes démontre que l'introduction d'une technologie de bureau nouvelle peut se révéler problématique; en effet, une planification inadéquate mène à l'acquisition par étapes de systèmes variés qui se révèlent incompatibles, ou pour lesquels il n'y a pas de personnel de soutien technique qualifié en nombre suffisant. Pour éviter ces problèmes coûteux, il est essentiel que l'introduction des systèmes informatiques se fasse suivant un plan à long terme dûment autorisé et que des méthodes appropriées soient mises en place et suivies au niveau de la gestion, de l'acquisition et du soutien. Le Ministère s'est déjà rapproché quelque peu de cet objectif en créant le Comité des politiques en informatique à l'échelon supérieur.

Une étude des besoins d'information pour la gestion à l'Administration centrale, effectuée il y a quelques mois, a établi qu'un certain nombre de domaines, dont la gestion centrale, étaient mal servis par les données quantifiables produites par les systèmes actuels. Le rapport de l'étude a également signalé un certain nombre d'aspects des systèmes d'information qui devraient être analysés plus à fond et développés ultérieurement; le travail a déjà commencé pour certains projets à court terme. Le présent document de planification, qui fait suite à cette étude, détermine et décrit les mesures que le Ministère devrait prendre au cours des cinq prochaines années.

##### 4.2.3 PRIORITÉS DU MINISTÈRE

La réussite des systèmes informatiques se mesure à la contribution qu'ils apportent à la réalisation des objectifs des secteurs de base et des secteurs fonctionnels du Ministère. L'évaluation, ainsi que l'affectation des ressources peuvent se faire avec plus de précision qu'auparavant grâce à l'établissement d'un Cadre de planification opérationnelle (CPO). Une des priorités les plus urgentes pour le Ministère consiste à contrôler son rendement de manière à